



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°12

Réunion du : **Lundi 11 octobre 2021**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présents :

Présentiel :

Jean REDAUD (Secrétaire) – Michel ALEXANDRE – Mme. Camille DAAS – Cédric DERVEAUX – Pierre HOLLECKER – Christophe JOLY – Thierry WILIG.

Visio Conférence :

Nabil BENAÏSSI – Bruno CHARRETTE – Florian GONCALVES – Olivier GONCALVES – Georges PEZZOLI.

Assiste(nt) à la séance :

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



CORRESPONDANCES :

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

DECISIONS :

- La commission désigne M. Christophe JOLY en qualité de représentant des arbitres auprès de la Commission de Discipline du District en remplacement de M. André ROBERT, démissionnaire.

Sanction :

- **Dans sa réunion du jour, la CDA a sanctionné un arbitre d'un retrait de 5 points sur son quota, assortie d'une retenue financière de 125 Euros pour infraction à l'article 38 Bis (non-présentation du PASS COVID avant une rencontre)**
- Les arbitres ont jusqu'au 16/10/2021 pour adresser leur attestation sur l'honneur en relation avec l'épidémie de COVID. A l'issue, la commission ne procédera plus à leur désignation jusqu'à régularisation de leur situation.
- Il en va de même que ci-dessus pour les arbitres qui n'auront pas adressé leur participation aux frais de dossier au plus tard le 30/10/2021.



INFORMATIONS :

Formation :

- L'examen de ligue jeunes, seniors et futsal se déroulera au siège de la Ligue de Méditerranée le 5 février 2022.
- Début des cours de formation pour les candidats au titre d'arbitre de Ligue le samedi 23/10/21 de 10h00 à 12h00 au siège du District (13 inscrits).
- - IR2F : un stage de formation initiale d'arbitre est programmé du 25 au 28 octobre 2021. Il se déroulera au stade de SIX FOURS.
- Une réunion des futurs accompagnateurs s'est tenue au siège du District le samedi 09/10/21 de 11h00 à 12h00 pour 26 arbitres seniors volontaires pour assurer les missions d'encadrement des jeunes stagiaires au cours de leurs premières rencontres.
- Début des cours de formation dans les secteurs : TOULON au siège du District le mercredi 20/10/21 de 17h00 à 19h00 et le mardi 26/10/21 pour le secteur PUGET.

Désignations :

- Plusieurs problèmes de désignations en Futsal qui devront être résolus dès que possible

Observations :

- Les observations des jeunes arbitres de District débuteront le week-end des 16 et 17/10/21.

CONTACTS CDA :

- La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le 06.07.16.54.54.
- Il est demandé en outre aux arbitres, de ne pas appeler le secrétaire de la commission sur son téléphone personnel et rappelle qu'en cas d'urgence au-delà des horaires d'ouverture du District le numéro de la CDA est le : **06.89.73.17.80**.



QUESTIONS DIVERSES :



Problèmes soulevés :

- Une rencontre de U19 D1 a été arrêtée par l'arbitre en raison d'une bagarre générale.



Formation Initiale d'Arbitre Futsal :

- La Commission programmera dans les semaines à venir une formation initiale en arbitrage futsal à destination des arbitres ayant répondu aux questionnaires d'inscriptions envoyés cet été.



Listing Téléphonique Arbitres :

- Le listing a été adressé à l'ensemble des arbitres du District ainsi qu'aux membres de la CDA. Il est rappelé que ce dernier est et doit rester confidentiel.

Prochaine réunion plénière le lundi 18 octobre 2021 à 18h30

Président : Cyril BOUREAU

Secrétaire : Jean REDAUD